

*Association pour la protection de l'environnement,
indépendante de toute liste municipale actuelle ou future*

Le PLU un outil pour ...

La nouvelle municipalité a souhaité nous rencontrer afin **d'échanger** sur les différentes **modifications possibles concernant le Plan Local d'Urbanisme**. Nous aimons Bois le Roi, village qui a le double privilège d'être situé en bordure de Seine et en lisière d'une des plus belles forêts de France.

Aussi, **l'association milite-t-elle pour que notre commune garde son caractère verdoyant** et ne succombe pas aux sirènes de l'urbanisation à outrance.

Cette évolution du P.L.U. doit contribuer à l'esthétique globale de la commune

Pour Bois le Roi Environnement, **l'intégration paysagère** des nouvelles constructions est un point majeur. Une mauvaise insertion d'une construction défigure la vue d'ensemble d'un site. Rue Castellani l'extension de la clinique des pays de Seine **a dénaturé ce lieu** du fait de **l'absence des plantations prévues sur le permis de construire**.



**Aspect sur rue exigé
par le permis de construire**



Résultat aujourd'hui

**Il faut aussi que la municipalité ait la volonté
de faire appliquer les dispositions réglementaires existantes.**



Route de Bourgogne

La route de Bourgogne va du carrefour de la croix de Vitry à celui de la croix de Toulouse.

En juin 2013, elle a été refaite avec un revêtement superficiel. Cette **réfection a pour conséquence une augmentation conséquente du niveau sonore** pour des **dizaines de familles** rue de la Terre des Roches, Collinet ou Allée des cerfs etc...



Nous nous sommes manifestés auprès du **Conseil Général qui reconnaît le caractère bruyant de ce revêtement**. Néanmoins, il objecte que ce choix répond à des *contraintes économiques*.

Sachez que la portion refaite ne mesure que 1,3 km ! Par ailleurs, l'ex N6 qui part également de la croix de Vitry mais passe en pleine forêt, loin des habitations, **bénéficie, quant à elle, d'un revêtement plus silencieux**.

Bois le Roi Environnement s'interroge: les Bacots n'auraient-ils pas droit à la même quiétude que les sangliers ?!

Les sentiers

Les **sentiers sont une des spécificités de Bois-le-Roi**. Ils tissent un réseau de promenades derrière nos jardins, traversent les espaces boisés en s'affranchissant de la circulation des voitures. Les Bacots les apprécient car ils sont **pratiques et agréables**.

Malheureusement, **certaines personnes s'en approprient des tronçons** par une « privatisation sauvage et illégale » ou par la pose de panneaux « propriété privée, passage interdit ».



Obstrués, ils perdent leur fonction ce qui les condamne définitivement.

C'est une spoliation du bien public.

Nous renouvelons, auprès de la municipalité, notre demande de **faire ré-ouvrir et d'entretenir ces sentiers** qui font le charme et la richesse de Bois le Roi.

Qualité de l'Eau

L'association est et restera **vigilante** sur le respect de **la qualité de l'eau distribuée**.

Il y a quelques années un nouveau puits a été creusé pour remplacer l'ancien, pollué par la **présence d'atrazine** (pesticide nocif) !

Aujourd'hui, il reste dans le circuit de distribution, une fraction d'eau polluée provenant de l'ancien puits. Même si cette fraction a diminué sous la pression de l'association, elle n'a pas complètement disparu.

Nous persistons à **demande la suppression totale de l'atrazine** dans notre eau.

Retrouvez tous nos dossiers sur www.blenvironnement.org

Rejoignez-nous:

Cotisation à partir de 16€ à adresser avec vos coordonnées à notre secrétariat.

Secrétariat
48 allée de Barbeau
77590 Bois le Roi
contact@blenvironnement.org

*66% de votre cotisation versée en 2014 est déductible de votre impôt dans la limite de 20% de votre revenu imposable.